

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N°ARR2020_078

Objet : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 octobre 2014 fixant à 5 le nombre des représentants titulaires et suppléants de la collectivité au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Considérant le renouvellement général des conseils communautaires intervenu suite aux élections des 15 mars et 28 juin 2020,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de l'établissement public, les représentants au CHSCT,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont :

Titulaires	Suppléants
Marc VENZAL	Jean-Michel BOUAT
Eric GUILLAUMIN	David DONNEZ
Jean-François ROCHEDREUX	Yves CHAPRON
Thierry DUFOUR	Martine ESTIVALS
Grégory AVEROUS	Virginie FINETTI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL